

Face à un « bien-être » chimérique revendiquons le pouvoir de « bien-faire »

La notion de « Bien-être », pour les élèves et les personnels, connaît un développement croissant dans le champ d'activité du ministère : formations, publications, dispositifs qui y sont rattachés, indicateurs comme le baromètre bien-être des personnels...

La définition n'en est d'ailleurs pas toujours donnée. Des indicateurs divers dont la combinaison est censée mesurer le bien-être semblent quelquefois en tenir lieu. En cherchant bien, il est possible de trouver des définitions plus ou moins précises telles que : « Le bien-être renvoie à un degré de satisfaction individuel, des élèves ou des personnels, dans différents aspects de la vie scolaire. »

L'affirmation de cet intérêt s'accompagne d'un constat qui sert de justification aux diverses actions entreprises : on observe une dégradation de ces indicateurs et même d'un état psychologique préoccupant chez les jeunes comme chez les personnels.

Que propose concrètement l'institution pour améliorer le bien-être ? Rappelons d'abord que la notion, assez mal définie, englobe un large champ de préoccupations, de thématiques ou de sujets. Pour une part, en ce qui concerne les élèves, la mise en avant de la notion repose sur la réaffirmation de dispositifs anciens : suivi de la santé des élèves, éducation à la sexualité, lutte contre les discriminations... Des « démarches » comme l'amélioration du climat scolaire ou de la qualité de vie à l'école qui ont déjà quelques années, elles-mêmes très larges (elles recoupent ou intègrent d'autres éléments plus anciens) sont aussi incluses. Des thématiques pour lesquelles l'attention s'est renforcée plus récemment, comme la lutte contre le harcèlement, y sont intégrées. Mais ces dernières années, la liste de ce qui peut se mettre en place sous couvert du « bien-être » ne cesse de s'allonger au point de devenir un label « fourre-tout » : formations à la communication (non-violente), à la gestion du stress, pédagogies alternatives, mobiliers de classe aux vertus apaisantes ou mobilisatrices, création récente de « secouristes en santé mentale »...

Mais avec cette politique du « bien-être », le ministère néglige complètement le mal-être généré par sa propre action, en matière d'organisation du travail, de conditions matérielles et de finalités du travail.

De quoi sont responsables ces dernières années ceux-là mêmes qui ont affirmé ou affirment se préoccuper du bien-être ?

- Des réformes brutales du collège et du lycée qui ont imposé une intensification du travail sur un temps court, avec des délais éprouvants et des changements en cascade dans un contexte d'informations déficientes et mouvantes.
- D'ignorer ou nier la parole et les retours des personnels ou des élèves.
- De prises de positions institutionnelles qui sont ressenties comme un profond mépris puisqu'elles vont à l'encontre des expériences vécues.
- De la déstructuration du groupe classe, effective en lycée et qui menace en collège à l'âge où le groupe des pairs joue un rôle important dans le développement.
- D'un nombre toujours croissant d'élèves à prendre en charge pour les personnels.
- D'un renforcement de la compétition scolaire.
- Etc.

Quel est le quotidien dans cette institution préoccupée du bien-être ? En collège enseigner dans une multitude de classes à 27, 28, 29 ou 30 élèves sans pouvoir être assez disponibles pour eux, être seul·e CPE dans un établissement de 600 élèves, être Psyen tiraillé·e entre trois établissements avec une montée du nombre de jeunes en difficulté

psychologique, sociale et scolaire, être élève dans ces conditions. Au lycée, tenter de tenir la cadence pour essayer de finir un programme pour le bac, subir la cadence comme élève.

La rentrée en musique, une intervention sur le temps de sommeil, des séances de méditation, l'amélioration du bâti scolaire, la promotion de compétences psycho-sociales comme la communication constructive ou la régulation de ses émotions ne peuvent en aucun cas compenser le mal-être généré par une organisation de moins en moins accueillante et « bienveillante » dans les faits pour les élèves comme pour les personnels. Et la crise sanitaire, sans cesse rappelée comme facteur de dégradation du bien-être, n'est pas responsable des éléments cités ci-dessus et de bien d'autres.

Par ailleurs, l'attention de l'institution pour ces questions et un constat empirique de situations de mal-être parmi les élèves ou les personnels conduisent des personnels divers à proposer des pratiques ou des interventions issues de leurs parcours ou de leur expérience en dehors de l'Éducation nationale, au risque de favoriser l'entrée à des intervenant·es avec des intérêts et des motivations pouvant être incompatibles avec l'École publique.

Sociologues et psychologues du travail ont montré depuis plusieurs années dans différents milieux de travail le phénomène déjà bien engagé chez nous : une organisation du travail qui génère du mal-être sur bien des aspects, le constat de l'augmentation des atteintes psychiques et, face à cela, la réponse sous forme d'actions périphériques allant même, pour certaines, jusqu'à afficher l'objectif d'apporter le « bonheur » au travail. L'incapacité des hiérarchies à questionner le mode d'organisation et les finalités qu'elles imposent les aveugle sur ces questions.

Il est donc nécessaire que les carences et les risques de cette vision biaisée du bien-être soient mises en évidence. De même, dans le cadre d'une véritable politique de prévention, il faut que soient reconnus et pris en compte les impacts sur la santé des élèves et la santé au travail que provoquent l'organisation et les conditions du travail ainsi que ses critères de qualité imposés. Seule une mise en discussion de ces éléments, base d'échanges avec les représentant·es des personnels et d'un changement de cap, permettra l'amélioration effective de la santé et du bien-être.

La voie prise par le SNES-FSU et ses représentant·es à tous les niveaux, dans les instances et les publications, doit donc être maintenue et approfondie.

Chaque fois que le ministère évoque le bien-être, nous devons répondre qu'il ne peut exister sans la possibilité du « bien-faire » qu'il nous refuse.

Yannick Lefebvre (secrétaire national secteur métier), Olivier Raluy (secrétaire de catégorie CPE), Laetitia Benoit (secteur Métier national), Catherine Remermier (secteur Métier national, membre du secteur Métier national et de l'équipe de recherche de clinique de l'activité du CNAM, CRTD).

Courant de pensée : UA